

Annexe 6 : Autorisation parentale pour « déplacements seuls de l'enfant »

**Non-obligatoire et recommandé uniquement pour les enfants fréquentant les classes P3/P4/P5**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(Nom et prénom du père, de la mère, du tuteur)

mère  père  tuteur

de l'enfant \_\_\_\_\_  
(Nom et prénom de l'enfant)

déclare mon enfant apte et autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à se rendre  
(Nom et prénom de l'enfant)

- seul de son domicile au SEA
- seul du SEA à son domicile ou autre lieu

Mon enfant est donc autorisé de quitter le SEA

- le lundi à \_\_\_\_\_ heures
- le mardi à \_\_\_\_\_ heures
- le mercredi à \_\_\_\_\_ heures
- le jeudi à \_\_\_\_\_ heures
- le vendredi à \_\_\_\_\_ heures

et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets

- pendant la période du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ au \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_
- durant toute l'année scolaire 2023/2024

Lieu et date : \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/20\_\_

Nom et signature d'une des personnes investies du droit d'éducation :

\_\_\_\_\_